

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 519

présenté par

Mme Krimi, M. Kokouendo, Mme Kuric, M. Claireaux, Mme Lenne, Mme Vanceunebrock,  
Mme Saint-Paul et M. Laabid

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 10 par la phrase suivante :

« Ces moyens sont concentrés sur les pays les moins avancés, en particulier les pays prioritaires de la France. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objectif de prioriser l'aide de la France à destination des pays qui en ont le plus besoin. En effet, ces pays sont particulièrement impactés par les inégalités sociales et économiques. La pauvreté, la corruption, les trafics illicites, la menace et la présence de groupes terroristes empêchent tout projet de développement sur le long terme. La crise liée au Covid-19 a empiré la situation des PMA. Il y a nécessité à ce que la France affirme qu'elle priorise d'abord son aide envers ces pays.